

Mougins, le 3 août 2018

**Le Maire**

Conseiller régional  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la C.A.  
Cannes Pays de Lérins

Monsieur Patrick CIPRIANI  
Directeur Général de la Sécurité  
De l'Aviation Civile  
50, rue Henry FARMAN  
75720 PARIS CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance du courrier que vous a adressé Monsieur Albert DAUPHIN, Président de l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (A.D.N.A.) concernant les trajectoires d'approche de l'aéroport Cannes-Mandelieu et de la réponse apportée par Monsieur Yves TATIBOUET, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est.

Sachez que les propos de Monsieur TATIBOUET m'ont particulièrement étonné. En effet, à le lire, nous devrions nous satisfaire des mesures déjà obtenues et nous contenter de ses réponses qui ne laissent entrevoir aucune amélioration de la situation à court ou moyen terme.

Toutefois, je me vois contraint de vous rappeler que les nuisances aériennes occasionnées par l'Aéroport Cannes-Mandelieu touchent plusieurs dizaines de milliers de foyers. Il ne s'agit pas uniquement de nuisances sonores et atmosphériques mais aussi et surtout de risques d'accidents majeurs.

Comme vous le savez, l'approche principale (VPT 17) se fait, aujourd'hui, en survolant les communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur Siagne et Mandelieu-La Napoule. Ce sont donc environ 50 000 personnes mais aussi des écoles, des crèches, des collèges, qui subissent, chaque jour, le passage de nombreux avions, et les nuisances et dangers qui en résultent.

Pour rappel, des accidents se sont déjà produits. Fort heureusement sans conséquences dramatiques puisque les crashes se sont produits en mer, mais tout de même très proches du rivage.

Si des mesures ont déjà été prises, les riverains survolés quotidiennement ne peuvent pas s'en contenter et souhaitent légitimement moins de nuisances et davantage de sécurité. De plus, je ne suis pas convaincu, comme une majorité de riverains, du parfait respect de ces mesures.

En effet, ils sont de plus en plus nombreux à m'interpeller au sujet de survols à des altitudes jugées excessivement basses, de trajectoires fantaisistes, de sorties prématurées du train d'atterrissage, de vols de nuit, etc.. Bref, la situation se détériore chaque année. La mise en place de nouvelles mesures est donc essentielle.

Malheureusement, Monsieur TATIBOUET a balayé d'un revers de main celles proposées par l'ADNA, soutenues par l'ensemble des riverains et élus locaux, qui permettraient pourtant d'améliorer nettement la situation en divisant les flux d'arrivés. Selon ses services, une nouvelle trajectoire d'approche par le nord-ouest ne pourrait être, à ce jour, envisagée bien que plusieurs pilotes l'utilisent déjà aujourd'hui ! Selon l'avis de pilotes et d'experts en aéronautique, cette trajectoire est pourtant parfaitement réalisable et bénéficie de repères visuels (ex. lac de Saint Cassien, Hôpital de Grasse, etc.).

Concernant l'augmentation du nombre d'atterrissages par la mer, là encore, les avis divergent. Selon la DSAC Sud-Est, leur augmentation n'est pas envisageable car elle conduirait à une augmentation des décollages face au Nord, c'est-à-dire par la terre. Toutefois, selon certains experts cela serait tout à fait réalisable avec le maintien des décollages par la mer mais entraînerait certainement une augmentation de la charge de travail des contrôleurs aériens.

Pourtant, la diversification des trajectoires est la seule et unique solution permettant d'envisager la pérennité de l'activité économique de l'Aéroport de Cannes-Mandelieu tout en réduisant les nuisances aériennes et les risques d'accidents.

Alors, devons-nous attendre l'irréparable pour que vos services daignent se saisir réellement du problème ?

Le confort des usagers de l'aéroport ne peut en aucun cas se faire au détriment de la sécurité et de la qualité de vie de dizaines de milliers de foyers victimes de l'activité de plus en plus importante de l'aéroport Cannes-Mandelieu.

C'est pourquoi, je vous demande d'attacher la plus grande importance au respect des riverains, de leur environnement, de leur qualité de vie, de leur sécurité et de veiller à ce que tous les moyens soient mis en place afin d'y arriver, tout incident ou accident engagerait immédiatement votre responsabilité.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
**Richard GALY**



Copie du courrier adressée à :

M. le Directeur de Cabinet du Ministère des Transports  
M. le Préfet  
M. le Sous-Préfet  
M. Thillaut  
M. Tatibouet (DSAC Sud-Est)  
ADNA  
l'ACNUSA,